



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 4– Juillet 2004

Langues de frontières et frontières de langues

SOMMAIRE

Marie-Louise Moreau : *Avant-propos*

Alain Viaut : *La frontière linguistique de la ligne à l'espace : éléments pour une schématisation*

Fernand Fehlen : *Le « francique » : dialecte, langue régionale, langue nationale ?*

Marielle Rispaïl, Marie-Louise Moreau : *Francique et français : l'identification des accents de part et d'autre des frontières*

Francis Manzano : *Pratiques et représentations linguistiques à la marge sud du territoire français (Languedoc, Roussillon)*

Cécile Canut : *Dire la frontière, la subjectivité à l'œuvre. Quelques notes à propos de la frontière catalane*

Isabelle Léglise : *Langues frontalières et langues d'immigration en Guyane française : pratiques et attitudes d'enfants scolarisés en zone frontalière*

Samantha Chareille : *Aspects de la situation linguistique de l'Uruguay : le cas du portuñol*

Claude Frey : *Particularismes lexicaux et variétés de français en Afrique francophone : autour des frontières*

Compte rendu

Isabelle Pierozak : Dominique Caubet, *Les mots du bled*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », 237 p.

LANGUES DE FRONTIERES ET FRONTIERES DE LANGUES

AVANT-PROPOS

Marie-Louise Moreau

Université de Mons-Hainaut

Que les frontières étatiques ne coïncident généralement pas avec les frontières linguistiques est une évidence. Si on en doutait, les huit études réunies dans ce numéro de *Glottopol*, consacrées pourtant à des aires linguistiques variées, en apporteraient de multiples illustrations. Il reste à s'interroger notamment sur les raisons de cet état de fait, sur l'impact du linguistique en matière de délimitation territoriale et de politique générale, et sur la manière dont les frontières étatiques peuvent moduler parfois le champ du linguistique, dans les pratiques et les opinions.

1. Les raisons de la non-coïncidence

Il est loisible, pour mieux réfléchir sur les phénomènes, de distinguer deux catégories de situations, étiquetables en termes d'« avant » ou d'« après » : ou bien les langues préexistaient aux frontières politiques, ou bien elles se sont implantées après. On verra toutefois que bien des cas participent des deux catégories.

Dans la plupart des situations européennes, les langues se sont formées et diffusées avant que ne soient tracées, puis stabilisées, les frontières des Etats modernes et la transmission intergénérationnelle de ces langues n'a pas été affectée par la scission territoriale de leur aire. Ainsi, le catalan, dont traitent ici Cécile Canut et Francis Manzano, s'est formé et diffusé au nord-est de la péninsule ibérique, avant qu'Espagne et France ne se soient constituées en

entités politiques et, *a fortiori*, avant qu'elles n'aient donné à leur frontière commune un tracé stable ; ainsi s'explique que la zone catalophone chevauche la frontière entre les deux pays. De même pour le francique, dont le cas est étudié par Fernand Fehlen, Marielle Rispaïl et Marie-Louise Moreau, qui préexistait aux Etats allemand, belge, français, luxembourgeois. Sous réserve de ce qu'on examinera dans le point 3, les structures sociales que sont les langues se mettent en place spontanément, par la base, elles dessinent des entités aux contours flous, délimitent plus ou moins des aires, dont on peut voir qu'elles résistent bien au fractionnement que pourraient y opérer ces autres structures sociales, formelles celles-là et imposées d'en haut, que sont les Etats et leurs frontières.

A l'inverse, on peut voir aussi, dans les zones frontalières, que les contacts entre populations situées de part et d'autre d'une limite étatique sont propices à l'éclosion de nouveaux idiomes, en particulier par des processus de koinésisation. Ainsi en est-il, pour partie au moins¹, du bien dénommé *fronterizo* ou *portuñol*, qui s'est formé aux frontières de l'Uruguay et du Brésil, sur une double base, espagnole et portugaise (voir la contribution de Samantha Chareille).

A mettre aussi dans la catégorie « après », le cas des langues apportées par les migrations : quand deux Etats pratiquant deux langues différentes, et dont la frontière politique est aussi une frontière linguistique, sont affectés par des mouvements migratoires, ceux-ci brouillent la clarté de la superposition : les migrants qui s'installent dans un pays y importent en effet aussi leur(s) langue(s) (on verra le travail réalisé par Isabelle Léglise).

Cas particulier, analysé par Claude Frey, celui du français d'Afrique, dont il montre que les particularismes (catégorie « après ») ont des ancrages géographiques qui se décrivent mal en termes de pays déterminés, parce qu'en prise sur des réalités culturelles régionales, voire panafricaines.

2. L'impact des frontières linguistiques sur le politique

Les frontières linguistiques, en ce qu'elles enclosent des communautés, contribuent à les définir, à les distinguer des communautés environnantes. Alain Viaut, dont la contribution théorique pourrait en fait être évoquée pour chacun des points de cet avant-propos, fournit divers exemples de situations où l'on voit le politique chercher à faire coïncider ses propres délimitations avec les découpages linguistiques. Ainsi en va-t-il, en Belgique, pour l'essentiel du moins, des frontières qui distinguent désormais la Région de Bruxelles, la Région flamande et la Région wallonne, et qui dictent notamment la langue dans laquelle l'Etat (l'administration en particulier) et les citoyens doivent interagir.

Certains Etats s'émeuvent parfois du manque de coïncidence et mettent en œuvre des politiques supposées l'établir ou la rétablir. Samantha Chareilles en fournit une belle illustration : dans la deuxième moitié du 19^e siècle, le gouvernement de Montevideo, pour contenir la progression du portugais sur le territoire uruguayen, et renforcer la présence de l'espagnol, a fondé plusieurs villes dans les régions limitrophes du Brésil et encouragé des populations hispanophones à s'y établir.

¹ Pour l'autre partie, on doit remonter à la période coloniale, où cette région était sous le contrôle de colons portugais. La situation participe donc à la fois de la catégorie « avant », et de la catégorie « après ».

3. L'impact des frontières politiques sur le linguistique

Les Etats qui se partagent une même langue ne pratiquent pas nécessairement la même politique linguistique². D'un côté de la frontière, la langue a un statut officiel, elle est perçue comme légitime dans tous les contextes, y compris à l'écrit, y compris dans des cadres formels. De l'autre côté, elle ne bénéficie d'aucune reconnaissance, ou d'une reconnaissance minimale, elle est considérée comme un dialecte, son emploi, essentiellement oral, est limité au contexte non formel. Il n'y a rien d'étonnant si les représentations des utilisateurs diffèrent sensiblement selon qu'ils sont d'un côté ou de l'autre de la frontière. Mais comme les représentations conditionnent l'emploi des langues, la plus ou moins grande propension des locuteurs à les utiliser dans divers contextes, leurs revendications en matière d'emploi des langues dans les médias, dans l'enseignement, sur les lieux de travail, etc., ce peut être même la survie de la langue qui se dessine différemment dans les divers pays. Le pronostic, s'agissant de la survie du francique, est différent ainsi selon la région considérée. On voit mal pourquoi il s'effriterait au Grand-Duché, où il a acquis statut de langue nationale, est perçu par les individus comme lié à leur identité et jouit d'une belle image. Il est en revanche menacé en Belgique et en France, où il n'a guère de visibilité dans le domaine formel, ne bénéficie que d'un faible soutien de la part des Etats, ne profite pas d'une même aura de légitimité identitaire, et se trouve concurrencé par le français. Sa position en Allemagne se décrit encore différemment : là-bas, c'est avec une langue apparentée qu'il coexiste, et la culture germanophone paraît considérer les rapports entre langue et dialecte plus sur le mode de la complémentarité que de la concurrence (voir les contributions de Fernand Fehlen, et de Rispaïl et Moreau).

Il en va de même quand on compare la situation du catalan de part et d'autre de la frontière hispano-française : on parle de renaissance du catalan espagnol, cependant que la variété française présente divers indices de sa difficulté à se maintenir, avec cette particularité de la situation, mise en avant par Francis Manzano, que certains catalophones français ont à présent tendance à situer la légitimité linguistique en dehors de leur communauté, là où la langue présente la plus grande vitalité, là où elle a bénéficié d'un soutien institutionnel étatique. On a ainsi un bel exemple des rapports dialectiques qu'entretiennent représentations (étudiées ici, à propos du catalan, par Cécile Canut en particulier) et actions sur les langues, les premières conditionnant les secondes, tout en étant déterminées par elles.

C'est aussi l'intervention du politique qui détermine l'individuation des langues, qui répond à la question « Les pratiques linguistiques de notre communauté et celles de nos voisins constituent-elles deux langues distinctes ou deux variétés d'une même langue ? ». Sur ce point, on verra le travail d'Alain Viaut.

En dehors même de toute action politique sur les langues, les frontières étatiques exercent une influence dans le domaine linguistique. La plupart des structures de l'Etat (administration, enseignement, médias, monnaie...) organisent en effet la vie des citoyens et leur circulation en favorisant les relations intra-nationales, mettant en place les conditions propices à la formation d'identités de groupes, transcendées par une identité nationale. On doit s'attendre dès lors à voir la variation linguistique s'accroître au passage des frontières. L'article de Marielle Rispaïl et Marie-Louise Moreau montre à tout le moins que les identités nationales se marquent nettement dans les variétés de langues – et sont repérées pour telles – dans les mêmes proportions pour le français et pour le francique.

² On pourrait compléter « ou de l'absence de politique linguistique ». Mais on sait que le fait de ne rien décider au niveau politique quant à la gestion des langues est *aussi* une politique linguistique (Baggioni, 1996 ; Calvet, 1982 ; Chaudenson, 1996).

Ce rapide examen, qui n'a pas pris en compte les frontières internes des langues (dont parle Alain Viaut), qui n'a pas abordé la manière dont les scientifiques peuvent gérer le caractère flou des délimitations linguistiques (rappelé par la plupart des contributions), qui a laissé de côté la manière dont les communautés nationales conçoivent la langue de leurs voisins (le point est étudié par Isabelle Léglise), etc. indique à tout le moins que cette thématique des frontières permet des approches diversifiées, et qu'elle constitue un poste d'observation particulièrement intéressant si on se préoccupe d'étudier l'impact des politiques linguistiques.

Bibliographie

- BAGGIONI D., 1996, La « planification linguistique par défaut » dans la gestion du plurilinguisme après les indépendances : politiques linguistiques « in vivo » ou « in vitro » ? dans Juillard C., Calvet L.-J. (éds), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, pp. 23-29.
- BAGGIONI D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Payot, Paris.
- CALVET L.-J., 1982, « Le bambara : planification par défaut au Mali », dans Fodor I, et Hagège C. (éds), *La réforme des langues*, vol. I, Buske Verlag, Hambourg, pp. 281-287.
- CHAUDENSON R., 1996, « Politique et aménagement linguistiques. Des concepts revisités à la lumière de quelques expériences », dans Juillard C., Calvet L.-J. (éds), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, FMA, Beyrouth, pp. 115-126.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Claude Caitucoli.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli